

STÉPHANE TAJICK CONSULTING

ÉTUDE DU TAUX DE RÉTENTION DES IMMIGRANTS INVESTISSEURS AU QUÉBEC

Stéphane Tajick

Sur L'auteur,
Stéphane Tajick
Stéphane Tajick Consulting

Stéphane Tajick Consulting effectue des recherches sur les programmes d'immigration d'affaires à travers le monde. Ces programmes peuvent être similaires aux programmes immigrants entrepreneurs et immigrants investisseurs du Québec. De plus, STC crée ses propres index, avec pour perspective les gens fortunés, sur de nombreux sujets tels que la fiscalité, le marché immobilier en sondant des centaines de villes dans le monde.
Pour plus d'informations visiter notre site www.globalresidenceindex.com

Contenu

Résumé.....	3
Exposé.....	4
Introduction	4
Nos données statistiques sur la rétention reflètent-elles la réalité ?	4
Sommes-nous en mesure de comparer nos données avec d'autres provinces ou d'autre pays ?	7
Est-il anormal pour la nature du programme immigrants investisseurs d'avoir un taux de rétention faible ?	8
Si le problème existait vraiment quelles en seraient les causes ?.....	9
Si le problème existait vraiment quelles seraient quelques-unes de ses solutions ?	10
Annexe	12
Tableau 1	12
Tableau 2	12
Tableau 3	12
Tableau 4	12
Tableau 5	12
Tableau 6	13

Résumé

L'exposé traite du problème de la rétention des immigrants investisseurs du Québec : un mythe qui persiste depuis 2010 et sur lequel aujourd'hui le gouvernement aimerait faire la lumière.

1. Nous allons évaluer si l'information et les données statistiques que nous possédons sur le sujet sont crédibles ou pas.
2. Si nous pouvons les comparer à d'autres provinces ou pays.
3. S'il est anormal pour la nature du programme immigrants investisseurs d'avoir un taux de rétention faible.
4. Si le problème existait vraiment quelles en seraient les causes ?
5. Si le problème existait vraiment quelles seraient quelques-unes de ses solutions ?

Conclusion

1. La fermeture du programme fédéral et les changements dans la méthodologie de calcul du taux de rétention suggèrent que les données post-2009 sur la rétention des immigrants investisseurs ne sont pas crédibles. Il est plus rationnel de conclure que les vraies intentions de résidence par province après 2010 restent quelque peu inchangées et qu'elles ne reflètent pas la réalité mais plutôt l'opportunité qui se présente à des individus d'immigrer au Canada par le biais du programme Québécois.
2. Nous sommes incapables de comparer concrètement notre taux de rétention des immigrants investisseurs avec d'autres pays ou provinces. Nous sommes donc incapables d'affirmer ou de confirmer que le taux de rétention par le Québec de ses immigrants investisseurs est pire que les autres.
3. Il paraît crédible que la nature du programme fasse qu'un taux de rétention inférieur aux autres catégories d'immigration soit tout à fait normal. Le manque d'activités rencontré par les immigrants investisseurs après leur arrivée ne favorise pas l'enracinement. Il est donc assez normal de croire que le Canada risque de n'être qu'un lieu de passage temporaire dans leur vie. L'immigrant investisseur investit dans la sécurité qu'octroie la citoyenneté canadienne. Une fois ces investissements venus à terme, ceux qui ne se sont pas enracinés dans la société canadienne peuvent décider de repartir.
4. Si un problème existe dans la rétention des immigrants investisseurs au Québec, il prendrait sa source dans les profils des immigrants investisseurs qui, pour la vaste majorité d'entre eux, ne parlent pas le français. La connaissance du français n'est pas une condition d'acceptation du programme car elle n'est pas une nécessité en raison de la nature passive de leur investissement dans le pays. Néanmoins, il est plus probable de voir s'enraciner ceux qui intègrent activement l'économie. Dans ce cadre, l'immigrant investisseur moyen est plus désavantagé dans un milieu francophone qu'anglophone. Pour être compétitif face à Toronto et Vancouver, Montréal doit faire davantage pour réduire le temps et l'effort que les immigrants investisseurs mettent dans leur installation, leur adaptation et leur intégration.
5. Nous conseillons un programme d'accompagnement financé par l'immigrant investisseur qui visera à faciliter son installation sur le territoire et si possible incitera et favorisera l'investissement actif après son arrivée

Exposé

Introduction

Le Québec a créé son propre programme immigrant investisseur en 1984. Le programme fédéral, qui est censé répondre au reste du pays, lui a emboîté le pas en 1986. Ils offrent tous deux la même chose aux candidats ; à savoir, la résidence permanente Canadienne (PR). La PR autorise à vivre partout dans le pays. Même si vous avez promis de vous installer spécifiquement dans une province, aucun moyen juridique réel ne vous y oblige après votre arrivée. Vous pouvez donc appliquer pour le programme du Québec et signifier votre intention de vous installer dans la province et ensuite changer d'idée une fois arrivé. C'est la nature de la résidence permanente canadienne.

Nos données statistiques sur la rétention reflètent-elles la réalité ?

Population immigrante admise au Québec de 2004 à 2013 et présente en 2015 selon la catégorie (en %), par année d'admission

Catégorie	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Immigration économique											
• Investisseurs	19,3	23,4	26,1	28,9	28,8	30,2	23,6	19,6	14,9	16,3	20,7

[Présence en 2015 des immigrants admis au Québec de 2004 à 2013](#)

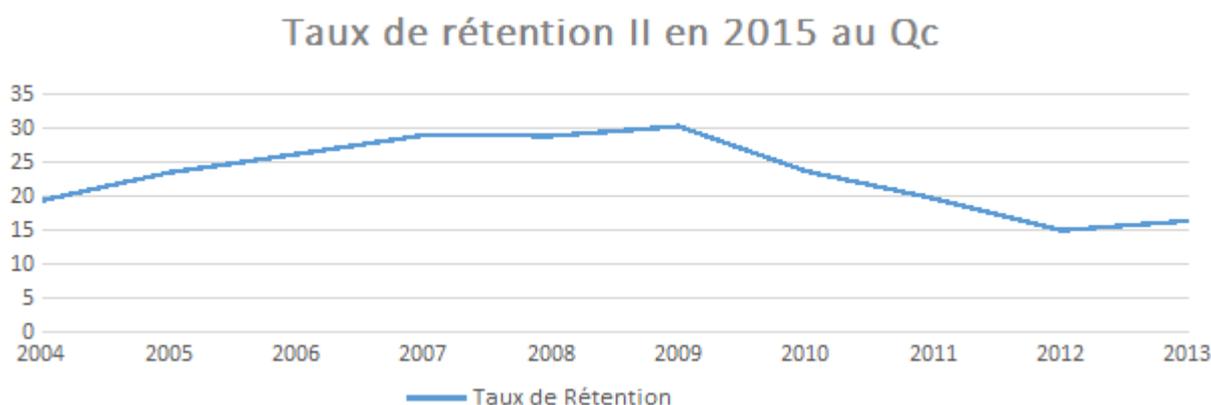
Le tableau montre la présence au Québec des immigrants investisseurs en janvier 2015 pour chacune des années d'admission. Dans la méthodologie de recherche, voici les points principaux pour bien comprendre ce tableau :

1. La population admise inclut applicant(e) principal(e), conjoint(e) et enfant(s)
2. Dans ce document, une personne immigrante est considérée comme présente au Québec si elle détient une carte d'assurance maladie non expirée à la date du jumelage.
3. Une carte d'assurance maladie qui n'est pas expirée au moment du jumelage équivaut, dans le cadre de cette étude, à considérer que son détenteur est présent au Québec à la date du jumelage. Toutes les autres situations, telles une carte d'assurance maladie expirée à la date du jumelage, les décès, ainsi que les dossiers de personnes non retrouvées amènent à considérer les détenteurs comme des personnes non présentes au Québec.
4. Un dossier est considéré comme non retrouvé lorsque la personne n'a pas pu être retracée dans le fichier FIPA de la RAMQ. Les raisons du non-repérage peuvent être multiples : changement de nom, inscription d'un dépendant à partir du formulaire du requérant principal de l'unité familiale, erreur dans la saisie du numéro du formulaire, **ou encore, départ du Québec avant même de s'être inscrit au régime de l'assurance maladie. C'est ce dernier cas qui se produit le plus fréquemment lors du non-repérage des immigrants récents, les autres situations demeurant exceptionnelles.**
5. Le jumelage est réalisé en janvier de chaque année, mais en raison de la période d'attente pour devenir admissible au régime de l'assurance maladie du Québec et des délais d'inscription des bénéficiaires auprès de cet organisme, les personnes admises au cours de la dernière année précédant l'année du jumelage ne sont pas incluses dans l'analyse. Ainsi, les résultats de l'étude visent la présence en 2015 de la population immigrante admise au Québec de 2004 à 2013.

Il est important de remarquer qu'à partir de 2010, le taux de présence baisse de façon significative. Le rapport souligne pourtant que "*Pour une cohorte annuelle donnée, le pourcentage de personnes immigrantes présentes au Québec ira généralement en diminuant*

dans le temps.»

Ce qui signifie que normalement le taux devrait être semblable à celui observé de 2004 à 2009 et inverse à ce qui est observé de 2009 à 2012.



Le rapport offre comme explications :

- *D'autres modifications apportées par les autorités fédérales depuis 2010 pourraient avoir une incidence à la baisse sur le taux de présence. Une mesure visant la possibilité de se voir refuser le statut de résident permanent lors de l'admission pour certaines personnes qui « ...déclarent qu'elles n'ont jamais eu l'intention ou n'ont plus l'intention de s'établir dans la province ou le territoire de désignation... » a été mise en place. Une autre mesure vise la durée de la période au cours de laquelle un changement de destination déclaré par une personne immigrante après l'octroi du statut de résident permanent est reflété dans les données. Cette période a été ramenée, à une durée moyenne de 45 jours après l'admission.*
- *Cette différence s'explique principalement par un important changement méthodologique mis en place en 2012 qui utilise une définition plus restrictive quant à la notion de personne immigrante présente au Québec. Auparavant, toute personne admissible à la RAMQ selon le registre des périodes d'admissibilité et de non-admissibilité était considérée comme présente au Québec. À partir du jumelage de 2012, seules les personnes détenant une carte d'assurance maladie non-expirée à la date du jumelage sont considérées comme présentes au Québec. Ainsi, toute personne qui n'avait pas renouvelé sa carte, même si dans les faits elle résidait toujours au Québec à la date du jumelage, est traitée dans cette étude comme étant non présente.*

En conclusion le rapport lui-même fait état de changements externes qui affectent l'interprétation des données statistiques. Il n'est donc, suite à la mise en garde des auteurs, pas conseillé de tirer des conclusions sur la présence des immigrants investisseurs au Québec du moins pour les données à partir de 2010.

CHANGEMENTS DANS LE PROGRAMME IMMIGRANTS INVESTISSEURS FÉDÉRAL

D'autres changements importants ont aussi affecté les données lors des dernières années. Au cours des 5 dernières années, en raison du gouvernement conservateur du Canada, le PII fédéral a perdu sa compétitivité par rapport au programme du Québec. Il existait un délai de traitement 2 à 3 fois plus long pour le PII fédéral (qui pouvait prendre jusqu'à 6 ans pour traiter la demande provenant de certains pays).

Délai de traitement de la demande, origine Hong Kong

CIIP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA L	31	37	43	52	60	56
QUEBEC	13	11	12	11	21	25

*50% des cas traités avant X mois

Source : Citizenship & Immigration Canada

Le programme du Québec traitait beaucoup plus de nouvelles demandes d'investisseurs que celui du gouvernement fédéral avant que ce dernier ne soit arrêté en 2014. Avant son arrêt, le programme fédéral était en moratoire.

Applications Reçues

CIIP	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA L	2950	5	2	0	2
QUEBEC	1789	1882	2233	1751	1022

Source : Citizenship & Immigration Canada

Applications Approuvées

CIIP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA L	1,558	1404	976	1,215	683	52
QUEBEC	1,544	1789	1408	1048	1731	1166

Source : Citizenship & Immigration Canada

Au cours des dernières années, seul le PII du Québec recevait de nouveaux investisseurs (le nouveau programme pilote fédéral n'a pas encore octroyé de PR). Ce qui signifie que la plupart des immigrants investisseurs installés au Canada depuis 2010 ont appliqué à l'origine au programme québécois.

En conclusion, 3 facteurs majeurs ont poussé les demandeurs à choisir le programme du Québec :

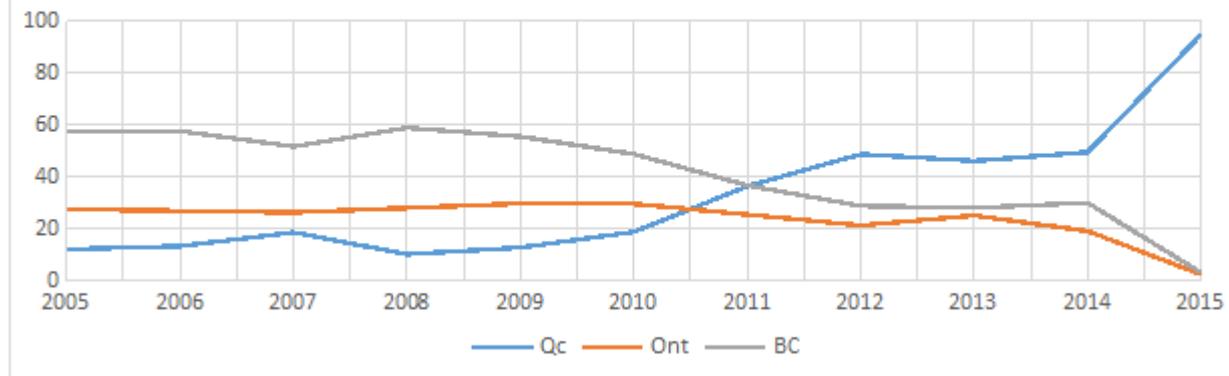
1. Un plus grand nombre de places disponibles, garantissant une plus grande probabilité d'être accepté.
2. Un délai de traitement de la demande nettement plus court.
3. Le moratoire, puis la fermeture complète du programme fédéral.

Pour les individus fortunés qui auraient choisi le programme immigrant investisseur comme porte d'entrée au Canada, le programme Québécois était le choix le plus logique.

DOIT-ON SOUS-ENTENDRE POUR AUTANT QUE CES INDIVIDUS CHOISISSENT LE QUÉBEC COMME DESTINATION FINALE ?

Nous possédons les statistiques de la dernière décennie concernant l'intention de résidence des immigrants investisseurs au Canada. Nous avons décidé de répertorier uniquement le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique car les chiffres des autres provinces sont négligeables.

Province d'intention, en % des Immigrants Investisseurs



Source : Citizenship & Immigration Canada

Le changement dans le momentum est clairement visible à partir de 2010 et devient très accentué en 2015. Bien que sur le papier, le tableau montre que presque tous les immigrants investisseurs acceptés au Canada en 2015 ont signifié leur intention de s'installer au Québec, ces changements brutaux doivent soulever un certain scepticisme.

Les immigrants investisseurs s'installent en très grande majorité dans les grandes métropoles : Montréal, Vancouver et Toronto. Avant 2010, les données se présentaient ainsi : Vancouver (50%), Toronto (30%) et Montréal (20%). Les changements post-2010 reflètent les modifications apportées au programme fédéral comme le démontrent très clairement les résultats de l'année 2015.

Conclusion

Tout indique des données corrompues. La fermeture du programme fédéral et les changements dans la méthodologie de calcul du taux de rétention suggèrent que les données post-2009 de rétentions des immigrants investisseurs ne sont pas crédibles. Il est plus rationnel de conclure que les vraies intentions de résidence par province après 2010 restent quelque peu inchangées et qu'elles ne reflètent pas la réalité mais plutôt l'opportunité qui se présente à des individus d'immigrer au Canada par le biais du programme Québécois.

Sommes-nous en mesure de comparer nos données avec d'autres provinces ou d'autres pays ?

Je n'ai trouvé aucune publication dans le reste du Canada qui mesure le taux de rétention des immigrants investisseurs. Il m'a donc été impossible de le comparer à d'autres provinces. De plus, le Québec ne serait comparé qu'à l'Ontario et la Colombie-Britannique car les autres provinces n'attirent guère les immigrants investisseurs.

Je fais annuellement l'abattage des statistiques sur le sujet dans plus de 100 pays. À ma connaissance aucun autre pays ne mesure le taux de rétention de ses immigrants investisseurs ou catégories similaires. De nombreux pays tels que l'Australie, le Royaume-Uni et les États-Unis offrent une résidence temporaire ou conditionnelle aux demandeurs de leur programme immigrant investisseur. Il est possible de faire un estimé approximatif de ceux qui appliquent par la suite à la résidence permanente, mais le pourcentage d'erreur est trop important. Le Royaume-Uni et l'Australie offrent des options qui réduisent la période conditionnelle et les États-Unis possèdent un délai de traitement très volatile. Mais il est important de souligner que la rétention des immigrants investisseurs ne soulève de grand débat dans aucun de ces 3 pays. Aux États-Unis, très peu des demandeurs approuvés au programme EB-5 accèdent à la levée des conditions sur leur "Green Card". Si l'on venait à faire un calcul approximatif en soustrayant les délais de procédure et les deux années conditionnelles, on se retrouverait avec un chiffre en-dessous de 25%.

Conclusion

Nous sommes incapables de comparer concrètement notre taux de rétention des immigrants investisseurs avec d'autres pays ou provinces. Nous sommes donc incapables d'affirmer ou de confirmer que le taux de rétention par le Québec de ses immigrants investisseurs est pire que les autres.

Est-il anormal pour la nature du programme immigrants investisseurs d'avoir un taux de rétention faible ?

Le choc face aux taux de rétention des immigrants investisseurs survient quand on le compare aux autres catégories d'immigrants. Est-il possible de croire que le taux de rétention de ce type d'immigration est faible de nature ? Si l'on examine le programme certains attributs méritent d'être précisés :

1. Le demandeur doit être ou avoir été un actionnaire important d'une entreprise ;
2. Le demandeur doit avoir de l'expérience dans la gestion d'une entreprise ;
3. Le demandeur doit démontrer un actif net de \$1,6 millions ;
4. Le demandeur doit effectuer un investissement passif sans risque auprès du gouvernement de \$800 000 pour 5 ans et sans intérêt.

Si l'on devait dessiner le profil moyen de l'immigrant investisseur, on reconnaîtrait un homme d'affaires multimillionnaire possédant une entreprise en Chine. Cet individu effectue un placement auprès du gouvernement qui ne lui rapporte aucun intérêt. L'individu par la suite obtient la résidence permanente.

Je dénombre 3 types de relocalisations chez les immigrants d'affaires :

- Relocalisation complète
- Relocalisation partielle ou de transition
- Résident touriste

La relocalisation complète signifie que l'individu souhaite passer la plus grande partie de l'année dans son nouveau pays d'accueil. Il se démarque des autres catégories car il se coupe en grande partie de ses activités économiques dans son pays d'origine et a besoin d'une source de revenus sur son nouveau territoire.

La relocalisation partielle ou de transition signifie que le requérant ne s'établit pas complètement ou espère faire la transition dans les prochaines années. Il maintient sa principale source de revenus à l'étranger et n'est pas forcément résident fiscal dans son pays d'accueil (à moins que ce soit dans son intérêt). Il n'y passe pas la plus grande partie de l'année et la décision d'immigrer est souvent motivée par les enfants. Néanmoins, il y effectue certains investissements et n'est pas fermé à l'idée de se relocaliser entièrement.

Le résident touriste ne maintient aucune attache réelle avec son pays d'accueil. Il n'y passe que très peu de temps. Il est l'équivalent d'un touriste qui vient annuellement au pays.

Si l'on juxtapose le profil moyen de l'immigrant investisseur du Québec et les 3 types de relocalisations, nous concluons à première vue que la relocalisation partielle ou de transition lui convient le mieux. La relocalisation complète conviendrait mieux à l'immigrant entrepreneur. Cela concorde avec le programme investisseur qui n'établit aucune activité sur le territoire pour le requérant. Que doit-il faire suite à son arrivée ? Surveiller ton taux de rendement à 0% ?

La grande majorité d'entre nous vivons là où nous travaillons, là où se trouve notre source de revenus. Le travail est normalement l'occupation principale d'un individu, il est donc logique de déduire que les immigrants investisseurs vont rester la plupart du temps là où ils travaillent ou proches de leur source de revenus.

De plus, la résidence permanente canadienne permet à celui qui la possède de maintenir son statut

en ne restant que 2 ans sur 5 ans sur le territoire. Cela signifie qu'il n'est pas obligé de rester au moins 6 mois par an et d'être résident fiscal au Canada. Dans ce cas, il n'aurait pas accès à l'assurance maladie. L'investisseur, et non le reste de sa famille il faut le préciser, peut prendre la décision de ne pas être résident et de ne pas bénéficier de l'assurance maladie afin de ne pas être taxé sur ses revenus à travers le monde. Bien que l'imposition en Chine ne soit pas forcément nettement supérieure à celle du Québec, ceci peut s'ajouter aux explications sur notre taux de rétention, qui je le rappelle se base sur la RAMQ.

Conclusion

Il paraît crédible que la nature du programme fait qu'un taux de rétention inférieur aux autres catégories d'immigration soit tout à fait normal. Le manque d'activités rencontré par les immigrants investisseurs après leur arrivée ne favorise pas l'enracinement. Il est donc assez normal de croire que le Canada risque de n'être qu'un lieu de passage temporaire dans leur vie. L'immigrant investisseur investit dans la sécurité qu'octroie la citoyenneté canadienne. Une fois ces investissements venus à terme, ceux qui ne se sont pas enracinés dans la société canadienne peuvent décider de repartir.

Si le problème existait vraiment quelles en seraient les causes ?

Nous avons conclu jusqu'à maintenant que les données que nous possédons sont corrompues et sont peu concluantes. Néanmoins, cela ne signifie pas que le problème n'existe pas ou que le taux de rétention ne mérite pas d'être amélioré. Si le problème existait quelles en seraient les causes ?

L'immigrant investisseur moyen ne parle pas le français et très peu l'anglais. Le français demeure sa principale préoccupation au Québec, surtout à son arrivée pour tout ce qui touche les lois et le gouvernement provincial. Faire ses papiers d'identité dans une langue inconnue peut être un casse-tête. Tout le monde préfère la facilité à la difficulté.

Le problème de rétention n'est pas dû au français, mais plutôt au temps et à l'effort nécessaires, pour un nouvel arrivant, afin de s'installer, de s'adapter, puis de s'intégrer dans un nouvel environnement.

Ce temps et cet effort sont supérieurs dans une ville dont la langue officielle est inconnue. Si l'on devait créer un benchmark fictif sur l'effort et temps nécessaires nous aurions :

Toronto : 100

Vancouver : 100

Montréal : 140

Bien sûr, le choix ne se limite pas à cela et c'est un package qui est évalué. À l'effort s'ajoute l'attrait de la ville. Mais cela nous permet de douter de la compétitivité du package de Montréal versus Toronto et Vancouver. Les nombreux attraits de la ville et ses coûts de la vie sont très avantageux. J'effectue chaque année un classement des 75 villes à travers le monde les plus prisées des immigrants fortunés basé sur 17 index tels que les coûts de la vie, la puissance économique, l'immobilier etc. Montréal se classe 2^{ème} position derrière Londres. Montréal se classe comme la meilleure destination au monde pour une famille avec un fond de relocalisation d'un million de dollars US. Ce qui réduit la valeur du package de Montréal et le temps et l'effort supplémentaires requis pour l'installation et l'adaptation liés au manque de connaissance du français.

Ce problème est accentué pour ceux qui désirent faire une relocalisation complète et qui désirent investir activement dans l'économie Montréalaise. Pour ceux qui veulent démarrer une affaire à Montréal, naviguer dans l'environnement bilingue de Montréal peut être éprouvant, surtout si l'on doit servir des clients.

Afin de donner une idée plus concrète de ce que signifie "le temps et l'effort" et si nous devons l'exprimer en terme d'exemple avec des chiffres fictifs : faciliter la relocalisation à Toronto

nécessiterait un cours de 2 mois d'anglais, versus 6 mois de cours de français pour Montréal. Dans cet exemple fictif, 4 mois supplémentaires d'apprentissage de la langue peuvent peser lourd sur la compétitivité du package de Montréal.

Conclusion

Si un problème existe dans la rétention des immigrants investisseurs au Québec, il prendrait sa source dans les profils des immigrants investisseurs qui pour la vaste majorité d'entre eux ne parlent pas le français. La connaissance du français n'est pas une condition d'acceptation du programme car elle n'est pas une nécessité en raison de la nature passive de leur investissement au pays. Néanmoins, il est plus probable de voir s'enraciner ceux qui intègrent activement l'économie. Dans ce cadre, l'immigrant investisseur moyen est plus désavantagé dans un milieu francophone qu'anglophone. Pour être compétitif face à Toronto et Vancouver, Montréal doit faire davantage pour réduire le temps et l'effort que les immigrants investisseurs mettent dans leur installation, leur adaptation et leur intégration.

Et si le problème existait vraiment quelles seraient quelques-unes de ses solutions ?

Si le problème de rétention existe et s'il est dû au surplus de temps et d'effort nécessaires à la relocalisation dans un milieu francophone/ bilingue, quelle serait l'une des meilleures solutions ? Est-ce que cette solution augmenterait les bénéfices du programme ou les réduirait ? Finalement combien coûterait cette solution et en vaut-elle la peine ?

Il est facile de dire qu'il suffit de réduire le nombre d'immigrants investisseurs à ceux qui ont la plus grande probabilité de rester au Québec, mais nous réduisons les bénéfices du programme. Le gouvernement conservateur avait adopté la même approche et actuellement le programme qui visait à remplacer le programme immigrants investisseurs ne génère même pas 1% des bénéfices de son prédécesseur et se présente comme un échec.

Le programme présent du Québec peut être modifié et amélioré, mais si une solution devait s'offrir en maintenant le cadre présent du programme, ce serait de le compléter avec un programme d'accompagnement. Ce programme viserait à réduire le temps et l'effort que les immigrants investisseurs mettent à se relocaliser à Montréal afin d'atteindre au moins la parité avec Toronto et Vancouver dans la compétitivité du package offert.

Un programme qui irait vers le nouvel arrivant et non l'inverse. Un programme qui faciliterait les démarches requises à l'installation et optimiserait le temps et l'effort du nouvel arrivant pour l'apprentissage du français.

Ce type de programme peut être financé par l'immigrant lui-même et peut s'étendre à l'intégration économique du nouvel arrivant si l'on désire les retombées économiques que cela peut entraîner. Dès lors le programme d'accompagnement ne se limiterait pas uniquement à faciliter la relocalisation, mais inciterait et favoriserait une intégration active à l'économie québécoise. Que ce soit par le biais de création d'entreprise, du rachat, de l'investissement dans des parts ou même en favorisant l'exportation de produits québécois et le développement de nos entreprises dans les pays d'origine.

Conclusion

Nous conseillons un programme d'accompagnement financé par l'immigrant investisseur qui visera à faciliter son installation sur le territoire et si possible incitera et favorisera l'investissement actif après son arrivée

Annexe

Tableau 1

Population immigrante admise au Québec de 2004 à 2013 et présente en 2015 selon la catégorie (en %), par année d'admission [△](#)

Catégorie	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Total
Immigration économique											
• Investisseurs	19,3	23,4	26,1	28,9	28,8	30,2	23,6	19,6	14,9	16,3	20,7

Tableau 2

Taux de rétention II en 2015 au Qc

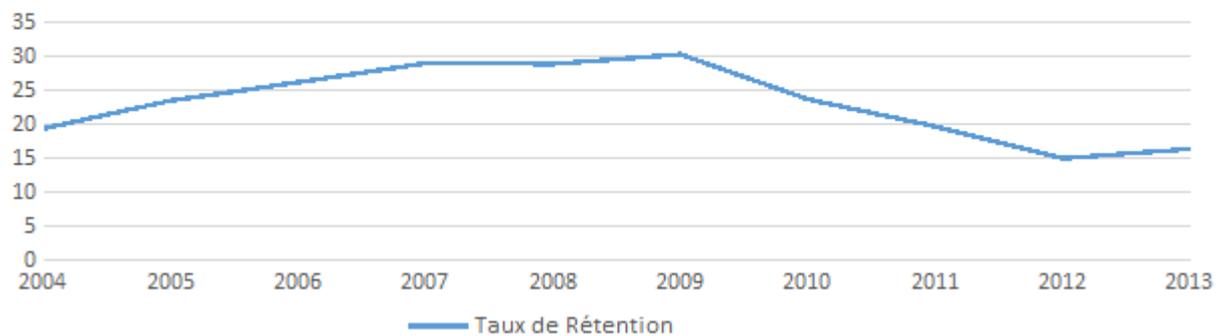


Tableau 3

Délai de traitement de la demande, origine Hong Kong

CIIP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA	31	37	43	52	60	56
L						
QUEBEC	13	11	12	11	21	25

*50% des cas traités avant X mois

Source : Citizenship & Immigration Canada

Tableau 4

Applications Reçues

CIIP	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA					
L	2950	5	2	0	2
QUEBEC	1789	1882	2233	1751	1022

Source : Citizenship & Immigration Canada

Tableau 5

Applications Approuvées

CIIP	2010	2011	2012	2013	2014	2015
FEDERA						
L	1,558	1404	976	1,215	683	52
QUEBEC	1,544	1789	1408	1048	1731	1166

Source : Citizenship & Immigration Canada

Tableau 6

